

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62

☎ : 03 86 33 31 84

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTES DU MAIRE
N° 19/08-01**

**INTERDICTION DE STATIONNER DU VENDREDI 16 AOUT AU LUNDI 26 AOUT 2019 INCLUS
A L'OCCASION DE PLUSIEURS MANIFESTATIONS**

Le Maire de la Commune de VEZELAY,
Vu le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière,
Vu l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58,
Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation et du stationnement,
Considérant que le DIMANCHE 18 AOUT 2019 le GABY organise le Marché Bio de 9h00 à 18h00 sur la place Borot,
Considérant l'organisation et la mise en place des Rencontres Musicales de Vézelay qui se tiendront du JEUDI 22 AOUT au DIMANCHE 25 AOUT 2019 inclus,

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement sera interdit sur la totalité de la place Borot, y compris sous l'auvent du Vendredi 16 août à 8h00 au Lundi 26 août 2019 à 20h00.

Article 2 : Une signalisation conforme sera mise en place.

Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézelay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vézelay, le 12 août 2019.

Le Maire
Hubert BARBIEUX

